



**Communiqué de presse de Jean-Pierre Audy,
député européen,
circonscription électorale Auvergne, Centre, Limousin
conseiller général du canton de Meymac,
conseiller municipal de la commune de Meymac.**

Pour une grande politique forestière communautaire

Ce mercredi 9 avril s'est tenu au Parlement européen un colloque organisé par la députée européenne Véronique Mathieu (UMP, PPE-DE, FR) sur le thème "Energies renouvelables : la biomasse forestière, une solution pour l'avenir ?". Jean-Pierre Audy, qui comptait parmi les intervenants à ce colloque, a plaidé pour une meilleure implication de l'Union européenne en faveur de la filière bois.

Répondant à la question de la situation actuelle de l'énergie à base de biomasse, Jean-Pierre Audy a déclaré que *"la biomasse forestière est une solution pour le présent, afin de renforcer la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie", ajoutant que "la solution pour l'avenir, nous la connaissons, c'est la fission de l'hydrogène."* Le député européen a ensuite exprimé son soutien à la filière bois, *"qui représente 344 000 entreprises en Europe, confrontées à d'importants défis économiques, sociaux et environnementaux."*

Jean-Pierre Audy a salué l'initiative de la Commission européenne, qui vient de publier une communication sur "une filière bois innovatrice et durable dans l'Union européenne". Il a ensuite défendu l'idée que, suite à cette communication, *"le moment est venu pour que l'Union européenne ait une grande politique forestière. Cette politique pourrait reprendre les questions des sols, de l'accès aux matières premières, de la recherche et développement, des politiques douanières, de la communication, et serait dotée des instruments communautaires adaptés, comme ceux mis en œuvre pour la politique agricole commune (PAC)."*

Enfin, en réponse à une députée, qui suggérait de financer la replantation de la forêt amazonienne avec le produit de la taxe carbone, Jean-Pierre Audy s'est élevé *"contre les fausses bonnes idées, qui reviendraient en réalité à favoriser doublement les industriels des pays tiers, et à pénaliser doublement nos industriels, dont la situation est déjà préoccupante."*

La communication de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0113:FIN:FR:PDF>

Le programme du colloque :

<http://www.veronique-mathieu.net/images/Evenements/Programme%20FR.pdf>